

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 222-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.876

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Brunner (Hinterkappelen, PS) (porte-parole)
Zybach (Spiez, PS)
Zäch (Burgdorf, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Hébergement des réfugiés dans les communes du canton de Berne: nouvelles options

Le Conseil-exécutif est chargé de tester de nouveaux modèles d'hébergement et de prise en charge des requérants et requérantes d'asile. Un projet pilote est mené actuellement dans la commune de Wohlen. Après évaluation de l'expérience, le modèle de Wohlen sera étendu à d'autres communes.

Le canton de Berne fournit un soutien financier et logistique aux communes et aux organisations gérant des centres d'hébergement de manière à ce que l'hébergement de moins de 100 personnes sur le même site puisse être assuré à prix coûtant.

Le modèle de financement actuel sera revu et si nécessaire, adapté.

Développement :

On ne saurait tolérer que ce soit les victimes qui pâtissent du conflit indigne qui oppose le canton et les communes dans l'attribution des réfugiés.

La Confédération attribue les réfugiés aux cantons selon les dispositions prévues par la loi. Les cantons doivent les placer dans des communes où ils attendent la décision de la Confédération concernant leur demande d'asile. La crise des réfugiés est loin d'être terminée. D'après les prévisions, quelque 1000 personnes pourraient affluer en Suisse chaque semaine. Berne est un grand canton qui devra accueillir toujours plus de réfugiés. Il s'en voit attribuer actuellement 125 par semaine.

Héberger en sous-sol des personnes traumatisées par la guerre est une solution complètement insatisfaisante du point de vue humanitaire. Pour les communes également et la population locale, l'accueil de 100 personnes ou plus au même endroit constitue une situation critique.

Dans toute l'Europe, l'hébergement des réfugiés est un problème dont on ne voit pas l'issue. Il faut trouver de nouvelles options intégrant les ressources de la population pour rendre la situation plus acceptable pour tous.

Le 3 juin dernier, le Grand Conseil a accepté une modification du système de financement des centres d'hébergement d'urgence, soit le passage au financement par objet. D'après les documents, les centres d'hébergement d'urgence sont des locaux en sous-sol.

Les communes sont semble-t-il plus nombreuses à être disposées à héberger les réfugiés dans des locaux en surface, à condition que ce soit en petits groupes de 30 à 50 personnes. Mais il faut pour cela adapter le système de financement. Actuellement, les locaux en surface doivent accueillir au minimum 100 personnes pour que les frais soient couverts. Il faudrait faire descendre la barre à 30 à 50 personnes.

Motivation de l'urgence :

Nous assistons à une véritable tragédie. Nous sommes dans l'impasse en ce qui concerne l'hébergement des réfugiés. Il faut trouver rapidement de nouvelles solutions, durables et innovantes.